

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT INSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes que lors de l'assemblée ordinaire du 27 février 2023, le règlement CCA-2023 intitulé « Règlement instituant le comité consultatif agricole de la MRC de Deux-Montagnes » et ayant pour objet d'instituer un comité consultatif agricole sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes et d'en définir les règles de fonctionnement a été adopté.

Prenez avis que le règlement CCA-2023 est disponible au bureau du directeur général où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Eustache, ce 28 février 2023.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Louis Blanchette